



Succession de gros soucis

Par **papadu59**, le **21/05/2016** à **22:27**

Bonjour, je suis nouveau sur le site, je viens de perdre mon père, je n'étais pas en bon thème moi, mes frères et sœur aussi, je vous explique, il y a 2 ans suite à une longue maladie, ma mère est décédée, nous avons découvert sa liaison mes frères et sœur et nous avons tous coupés les ponts envers lui. Il a voulu revendre la maison, nous avons accepté par peur qu'il marie cette femme, et avons récupéré la moitié de la maison part de notre mère. Il y a peu de temps nous avons été informés du décès de notre père, mon père avait 67 ans, était avec une jeune de 38 ans, une femme intéressée que par son argent, au notaire il nous a adressé un testament de ces biens banques et autres, ce testament on a de suite compris qu'il n'était pas écrit de sa main, ni signé, il l'a déposé à l'accueil notarial, nous avons trouvé des papiers avec sa propre écriture, sur des papiers administratifs de la justice au notaire, nous sommes en attente. De plus, les comptes sont débits sur débits, il a dépensé la quasi totalité de sa maison, on a retrouvé des souches de chèques toujours avec l'écriture de cette femme, et on a découvert d'après la banque, qu'elle n'avait aucune procuration. Mon père était une personne vulnérable, alcoolique, il a déjà fait plusieurs tentatives de suicide, il dit à tout le monde qu'il a les moyens, donc son entourage en profite, nous espérons être vivement aidés par ce site pour éventuellement avoir des conseils. Merci par avance.

Par **Visiteur**, le **21/05/2016** à **23:33**

Pour contester un testament, il vous faut un avocat pour vous assister auprès du TGI. Pour info, un testament manuscrit est soumis aux règles énoncées par l'article 970 du Code civil qui dispose que « Le testament olographe ne sera point valable, s'il n'est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur : il n'est assujéti à aucune autre forme ».

Par **papadu59**, le **21/05/2016 à 23:41**

le testament est conforme,sauf que ce n est pas mon pere qui l a ecrite,ila etait depose a l accueil notarial,de plus j ai un gros doute sur lecriture de la personne qui l a ecrite et c de plus frustrant,je veux aller au bout,quitte a prouver que c est cette personne,je trouve cela horriblement honteux de sa part ,je veux que cela soit puni car je trouve cela tres grave pour moi et mes freres soeurs

Par **papadu59**, le **22/05/2016 à 00:05**

Merci par avance sur vos éventuels conseils

Par **morobar**, le **22/05/2016 à 07:52**

Bjr,
Les conseils vous ont été donnés.
Il faut consulter un avocat en vue de:
* contester le testament
* mettre en mouvement l'action publique pour faux outre les détournements de fonds que vous alléguiez.
Que vient faire votre frère mal aimé dans votre histoire ?

Par **Visiteur**, le **22/05/2016 à 13:06**

J'ai bien dit que pour contester un testament, il vous faut un avocat pour vous assister auprès du TGI.
Vous répétez que ce n'est pas l'écriture de votre parent, je vous ai répondu que le testament olographe doit être écrit en entier, daté et signé de la main du testateur...
A vous de voir